

# Rapport d'activité *France Hydro Électricité* 2016

France **Hydro** *Electricité*

France Hydro Électricité  
66, rue La Boétie, 75008 Paris  
Tél. 01 56 59 91 24 Fax 01 56 59 91 23  
[francehydro@france-hydro-electricite.fr](mailto:francehydro@france-hydro-electricite.fr)  
[www.france-hydro-electricite.fr](http://www.france-hydro-electricite.fr)

France **Hydro** *Electricité*

## PRÉAMBULE

**E**ngagée de pied ferme dans sa Transition Energétique, la France travaille depuis 2015 à réformer son cadre réglementaire en matière d'énergie. Les négociations avec l'Europe auront duré toute l'année 2016 avant de parvenir à un compromis acceptable permettant de promulguer l'arrêté hydro en décembre.

Si les règles ont changé, et que la période transitoire a traîné en longueur au dam des porteurs de projets, les perspectives qui se dégagent de cette réforme sont plutôt positives et devraient permettre à l'hydroélectricité de se développer dans des conditions favorables et d'atteindre, d'ici à 2023, comme prévu dans la PPE, +700 MW d'énergie renouvelable issue de l'hydroélectricité.

La dynamique dans laquelle s'inscrit actuellement l'hydro s'est trouvée confortée en 2016 par la contestation grandissante de la politique de l'eau et, plus particulièrement, la politique de continuité écologique, dont nous dénonçons de longue date les excès et le manque de fondements scientifiques. Médiatiquement controversée lorsqu'elle contraignait les propriétaires de moulins à soit dépenser des sommes colossales pour équiper leurs ouvrages de dispositifs environnementaux, soit à les arraser, la politique de continuité écologique a également été mise en cause par les parlementaires, les élus et les scientifiques qui se sont emparés du sujet. Plusieurs rapports parlementaires parus en 2016 réévaluent en effet la politique de continuité écologique et recommandent plus de pragmatisme et de discernement dans la gestion de l'eau sur le terrain. Espérons que ces recommandations soient suivies d'effet en 2017...

L'année qui arrive devrait mettre un point final aux travaux de réforme engagés depuis trois ans et, nous l'espérons, ancrer la filière dans une dynamique durable de préservation de l'existant et de développement. Résultat d'un lourd travail mené en 2016 et 2017, un Livre Blanc de l'hydroélectricité rédigé par les producteurs réunis au sein de France Hydro, le Syndicat des Energies Renouvelables et l'Union Française de l'Electricité est en préparation et formulera les propositions qui nous semblent cruciales pour guider le prochain Ministère de l'Energie vers cet objectif.

Porteurs de projets, producteurs, professionnels, vous avez été nombreux cette année encore à nous rejoindre et à renouveler votre adhésion. Pour répondre à vos besoins, nous avons renforcé notre équipe en 2016 en recrutant un référent technique et un expert environnement qui viennent en soutien du travail des permanents. Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez, pour certain depuis de nombreuses années, et nous réjouissons d'une nouvelle année passée à vous accompagner.

Anne Pénalba  
Présidente

### 4 L'hydroélectricité, une énergie propre et renouvelable essentielle au mix énergétique

#### 7 France Hydro Electricité

Le syndicat national de la petite hydroélectricité

Au service de nos adhérents

Au-delà des services, une mission essentielle : anticiper l'avenir

Un engagement responsable, des positions crédibles

Une éthique et des valeurs communes

Une organisation structurée

Les chiffres clés de la filière en 2016

Nos objectifs de développement

#### 13 2016, une nouvelle dynamique

Dans l'attente de la mise en œuvre des nouveaux mécanismes de soutien

Un premier appel d'offres pour la petite hydroélectricité

Confirmation des objectifs de développement dans la PPE

Anticiper l'avenir : parler de stockage

Les centrales hydroélectriques touchées par une vague d'incendies

#### 18 La petite hydroélectricité face aux enjeux de la continuité écologique

Une mise en œuvre de la politique de l'eau incohérente avec les objectifs de développement des EnR

Mise en conformité environnementale des ouvrages hydroélectriques

La révision de la Directive Cadre sur l'Eau en projet

Recours contre les classements

Cartographie des cours d'eau

#### 24 Réseau

Refonte des CARD-i

Grid Code : travaux sur la définition du Code réseau européen

#### 26 Sujets juridiques

France Hydro, lobbyiste de la petite hydroélectricité

Généralisation de l'expérimentation de l'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau

Arrêté de prescription technique général (APTG) applicable à l'hydroélectricité

Loi Montagne Acte II

#### 29 France Hydro Electricité en actions

#### 32 France Hydro Electricité et ses adhérents

Répondre à vos questions, écouter et s'enrichir de vos témoignages et expériences

Vous informer

Se rencontrer

#### 37 Bilan et perspectives

#### 40 Glossaire

# L'hydroélectricité, une énergie propre et renouvelable essentielle au mix énergétique

4



## Une énergie déterminante dans l'atteinte des objectifs de la Transition Energétique

Historiquement la première des énergies renouvelables, l'hydroélectricité occupe une place prépondérante dans le paysage énergétique français en proposant une énergie souple et proche des lieux de consommation. Encore aujourd'hui, plus de 1 800 petites centrales hydroélectriques utilisent la force de l'eau pour produire en moyenne 7 TWh d'électricité, soit l'équivalent de deux réacteurs nucléaires.

L'hydroélectricité contribue directement aux deux objectifs prioritaires du pays que sont la lutte contre le réchauffement climatique et la production d'énergies renouvelables. Elle permet une production d'électricité délocalisée, proche des lieux de consommation et contribue à alimenter les sites isolés.

A l'heure actuelle, l'hydroélectricité totalise un parc installé supérieur au reste de l'ensemble des autres énergies renouvelables réunies (éolien, solaire et bioénergies). Fondamentale à l'équilibre du réseau, elle permet d'accompagner le développement des énergies renouvelables, plus variables, pour atteindre les objectifs de la transition énergétique.

## Une énergie propre qui ne consomme pas d'eau, ne génère pas de gaz à effet de serre, ni de rejets polluants

Les centrales hydroélectriques prélèvent une partie de l'eau de la rivière, en respectant un débit minimum réservé, utilisent la force de l'eau pour produire de l'électricité renouvelable, puis la restitue intégralement plus en aval. L'eau n'est ni consommée, ni polluée et la production d'énergie ne génère pas de gaz à effet de serre.

5



### Une source d'énergie en synergie avec les autres usages des rivières

Les petites centrales hydroélectriques sont aménagées pour concilier l'ensemble des usages de la rivière, qu'il s'agisse des activités de tourisme, de loisirs (sports nautiques, navigation, pêche, etc.), l'irrigation, etc., lorsqu'elles ne représentent pas un but de visite à part entière.

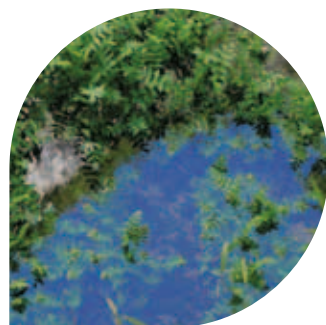
### Une énergie renouvelable respectueuse des milieux naturels

L'hydroélectricité est un secteur d'excellence de l'industrie française. Les investissements en recherche et développement ont permis de développer des techniques de construction et des équipements permettant de réduire l'impact des petites centrales hydroélectriques sur l'environnement. La circulation des migrateurs est assurée par la mise en œuvre d'échelles à poissons.

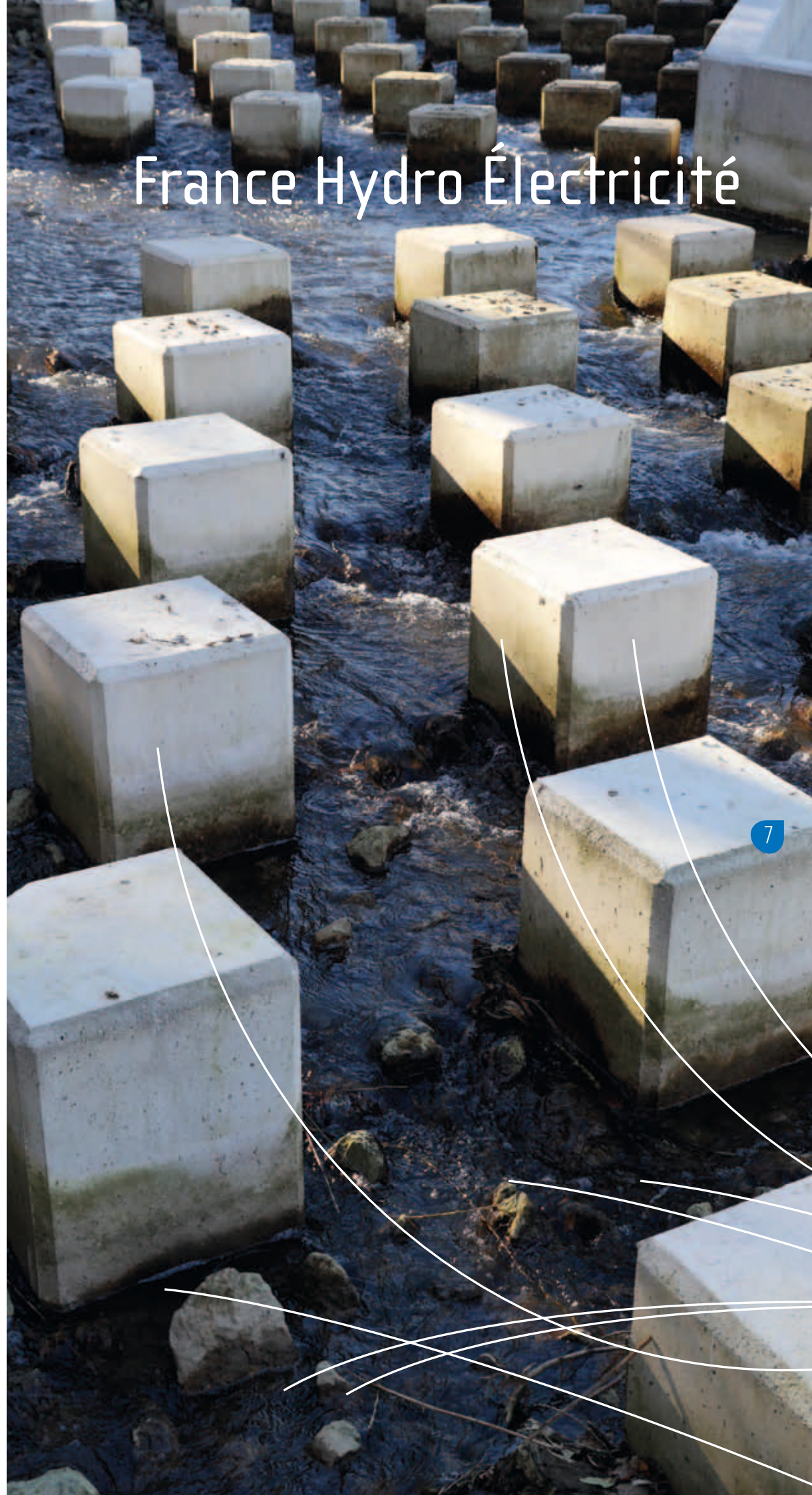
Par ailleurs, en cas d'étiage sévère (eaux très basses) comme en période de grandes eaux, les poissons viennent trouver refuge dans la tranquillité des biefs, barrages et autres canaux. Au quotidien, ces retenues d'eau permettent aux poissons de se reposer, à l'abri des pêcheurs et autres prédateurs.

### Préserver le patrimoine français et contribuer au dynamisme des territoires

A l'heure où les énergies fossiles s'épuisent, il est essentiel de préserver le potentiel de production hydroélectrique présent partout en France. Restaurer les petits aménagements hydrauliques et redonner un usage à des seuils en désuétude permet non seulement de perpétuer notre patrimoine, mais également de produire une électricité propre et délocalisée. Par ailleurs, la filière hydroélectrique contribue à l'activité et au développement économique des territoires en apportant un revenu régulier, souvent majeur à de petites communes et en soutenant l'activité industrielle et artisanale locale.



# France Hydro Électricité



6

7

## Le syndicat national de la petite hydroélectricité

France Hydro Electricité est un syndicat national de défense et de promotion de la filière de petite hydroélectricité. Le syndicat fédère l'ensemble des acteurs de la filière de petite hydroélectricité.

◆ Fin 2016, France Hydro Électricité représente **606 centrales** de moins de 12 MW réparties sur tout le territoire français.

◆ France Hydro Électricité compte également **145 adhérents professionnels** représentants de la diversité des secteurs d'activités concernés par l'hydroélectricité : prestataires de services, bureaux d'études, turbineurs, fournisseurs de matériels électriques et mécaniques, avocats, banquiers, agrégateurs, etc.

◆ Nous pouvons également compter sur le soutien de la Caisse des dépôts depuis 2009.

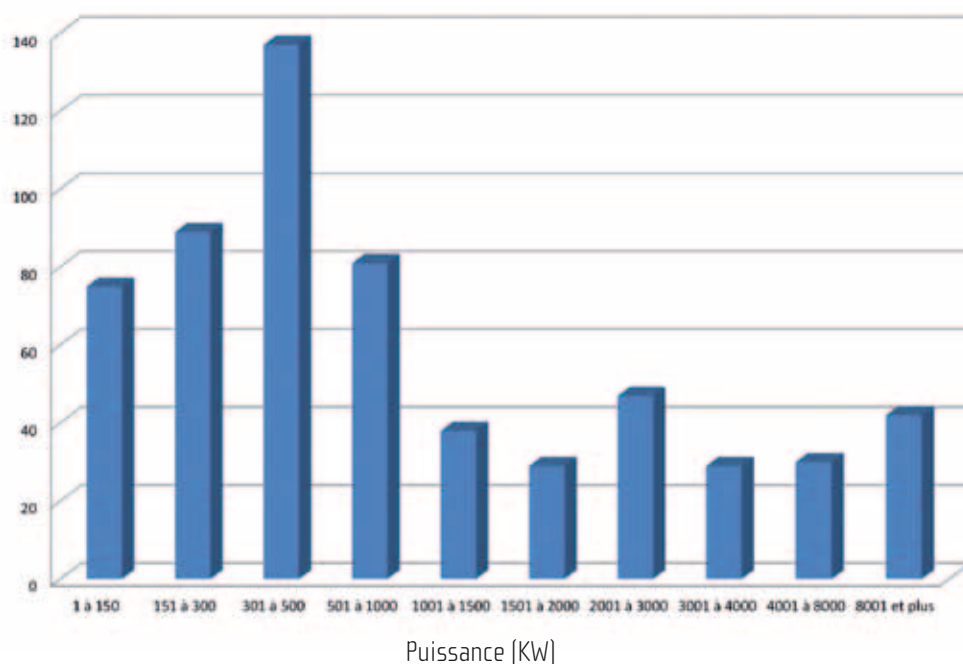


## Répartition territoriale des centrales de nos adhérents



## 8 Répartition des centrales de nos adhérents par puissance

Nombre de centrales



## Au service de ses adhérents

France Hydro Electricité apporte à ses adhérents une information régulière et complète sur l'actualité et les enjeux de la filière.

Principalement au moyen de ses lettres d'information bimestrielles « *Flash Infos* », de son site internet [www.france-hydro-electricite.fr](http://www.france-hydro-electricite.fr), partiellement en accès réservé, de sa revue de presse quotidienne et des événements qu'il organise (réunions régionales d'information, assemblée générale, etc.).

Évènement majeur de la filière hydroélectrique, les **Rencontres France Hydro Electricité**, organisées par le syndicat, rassemblent chaque année plus de 450 acteurs de la filière, producteurs, fournisseurs et porteurs de projets autour d'un programme de conférences et de 80 stands environ.



France Hydro s'appuie sur l'expertise de ses Administrateurs et de ses adhérents impliqués dans la vie du syndicat. Sans l'action quotidienne et la disponibilité des représentants de France Hydro Electricité dans les instances, des délégués régionaux, des membres du bureau et du conseil d'administration, le syndicat ne peut plus assurer sa mission. Les adhérents ont bien entendu à leur disposition toute l'équipe des permanents :

- Jean-Marc Lévy,  
*délégué général ;*
- Xavier Casiot,  
*responsable système électrique et production ;*
- Aurélie Dousset,  
*responsable de la communication ;*
- Nathalie Bironneau,  
*responsable des services généraux ;*

Ils peuvent, chacun suivant leurs compétences, répondre aux questions d'ordre technique, économique, juridique, administratif et aux besoins de communication.

En 2016, le syndicat a renforcé le panel de ses compétences pour toujours mieux répondre aux besoins de ses adhérents à la fois sur les questions environnementales, mais également sur les questions techniques. Nous travaillons en partenariat avec des consultants dont les compétences viennent compléter celles des membres permanents pour renforcer l'expertise de France Hydro Electricité :

- François Collombat,  
*référé technique ;*
- Pierre Paris,  
*expert environnement ;*
- Ghislain Weisrock,  
*référé Europe et sujets flexibilité/stockage*

France Hydro s'appuie également depuis de nombreuses années sur l'expertise juridique de Bernard Kieffer pour répondre aux questions des adhérents et assurer la veille juridique relative à l'hydroélectricité.

Il arrive également que le syndicat fasse appel à des compétences externes à l'instar du cabinet ERF Conseil que nous avons missionné pour réactualiser les coûts de référence de la filière en vue des discussions avec le Ministère sur les nouveaux mécanismes de soutien à la petite hydroélectricité, ou d'Arnaud Chauvin, en charge d'une rubrique *Santé et sécurité au travail* dans nos Flash Info.

## Au-delà des services, une mission essentielle : anticiper l'avenir

Le syndicat a surtout la responsabilité de préparer et d'anticiper l'avenir de la filière de petite hydroélectricité, celui des producteurs et porteurs de projets comme celui de la filière industrielle. Son action dépasse le champ d'action individuel de chaque adhérent, aussi important soit-il.

## Une vision à long terme

France Hydro Électricité s'inscrit dans une stratégie de long terme, analyse les risques qui pèsent sur la filière, identifie l'origine et les motivations de ses détracteurs et tente d'y répondre seul ou en concertation avec ses partenaires que sont l'Union Française de l'Électricité (UFE) et le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER).

Au cours des deux dernières années, le syndicat a resserré ses liens avec l'UFE et le SER avec lesquels il coopère régulièrement sur les sujets relatifs à l'hydroélectricité. En 2015, l'UFE s'est réorganisée et a constitué une Commission Énergie et Territoires (présidée par Elisabeth Ayraut, PDG de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), et dont Anne Pénalba est la Vice-Présidente) ; les sujets hydroélectriques sont traités dans un groupe dédié.

Suite à la liquidation de l'association d'ESHA (European Small Hydropower Association), France Hydro a adhéré en 2016 à EREF (European Renewable Energies Federation) afin de rester impliqué dans le lobbying européen relatif aux énergies renouvelables.



cours d'eau. Trop souvent, la mise en œuvre de la politique de l'eau constitue sur le terrain un frein au développement de nouveaux projets hydro, pourtant pleinement respectueux de l'environnement. Voire même par endroits une menace sur les centrales hydroélectriques existantes. C'est pourquoi nous saisissons toute les opportunités de dénoncer les abus engendrés par une mise en œuvre de la politique de l'eau dogmatique et sans considération pour les autres usages des cours d'eau.

## Un engagement responsable, des positions crédibles

France Hydro Électricité œuvre pour un développement de la petite hydroélectricité dans des conditions économiquement et écologiquement soutenables. Aucun développement de la production hydraulique en France (et en Europe) n'est dorénavant envisageable sans prendre les mesures concertées et utiles à la protection de l'environnement et à la restauration des milieux aquatiques. Son acceptabilité, et par là même sa réalité, sont à ce prix.

Nous militons pour qu'un juste équilibre soit trouvé afin que les exigences environnementales et leurs conséquences financières ne constituent pas un obstacle à la production hydroélectrique.

## Une éthique et des valeurs communes

France Hydro Électricité et ses adhérents souhaitent porter et susciter un regard nouveau sur la profession de petit producteur d'hydroélectricité. Nous y parviendrons par le dialogue, la transparence et la concertation. Malgré les difficultés inhérentes à toute concertation, la confrontation, le rapprochement des points de vue, l'acceptation et la gestion des contradictions restent les moyens les plus efficaces de défendre les intérêts de notre profession et de nos adhérents.

## Un fonctionnement transparent

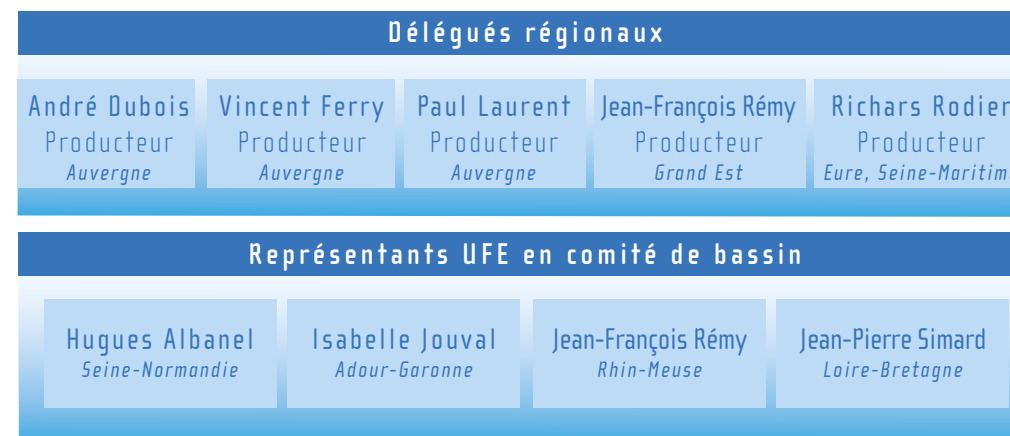
En 2016, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois et le Bureau six fois. L'Assemblée Générale a renouvelé pour trois ans (2019), les mandats d'administrateurs de Christine Etchegoyhen, Anne Pénalba, Christophe Boizard, Serge Clerens, Frédéric Jouval et Alexandre Laroque. Après la présentation des comptes par le trésorier (validés par le Conseil d'Administration), l'Assemblée Générale du 31 mai 2016 a arrêté à 16 536 € le solde créditeur du compte de résultat au 31 décembre 2015.

## Une organisation structurée

### Un conseil d'administration de 15 membres



### Un réseau de délégués et de représentants actifs en région



### Une équipe à l'écoute



## Engagés pour l'avenir de la filière

France Hydro Electricité est pleinement impliqué à la fois dans les préoccupations des petits producteurs au quotidien et celles de la filière industrielle et tertiaire, mais également dans les réflexions du secteur sur le devenir de la petite hydroélectricité à moyen-long terme.

Dans la continuité des travaux engagés avec le Ministère en 2015 sur la refonte des mécanismes de soutien à l'hydroélectricité, le syndicat a poursuivi en 2016 son travail de coopération avec la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et EDF Obligation d'Achat sur la mise en œuvre des nouveaux contrats d'obligation d'achat H16, sur le complément de rémunération ainsi que sur les appels d'offres.

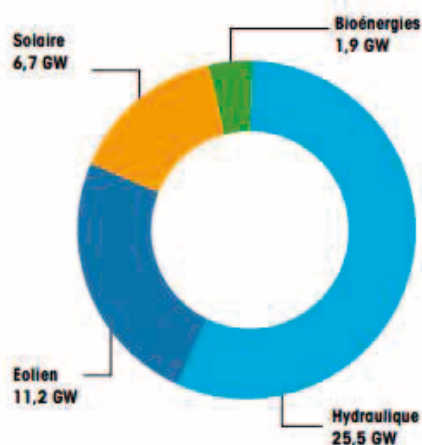
Plus globalement, nous avons milité pour que le cadre réglementaire européen et national se stabilise sur le long terme pour poser des bases stables, nécessaire au développement de projets. Par ailleurs, France Hydro reste fermement engagé dans la défense d'un équilibre des usages sur les



### Les chiffres clés de la filière en 2016

- ◆ 25 482 MW de puissance installée (+ 51 MW en 2016)
  - ◆ 59,2 TWh de production totale (63,9 TWh en incluant la part non renouvelable)
- Source : Panorama de l'électricité renouvelable 2016
- ◆ 12 390 emplois directs dans la filière fin 2015
  - ◆ 3,522 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans la filière
- Source : Baromètre Observ'ER

### Parc renouvelable au 30 septembre 2016

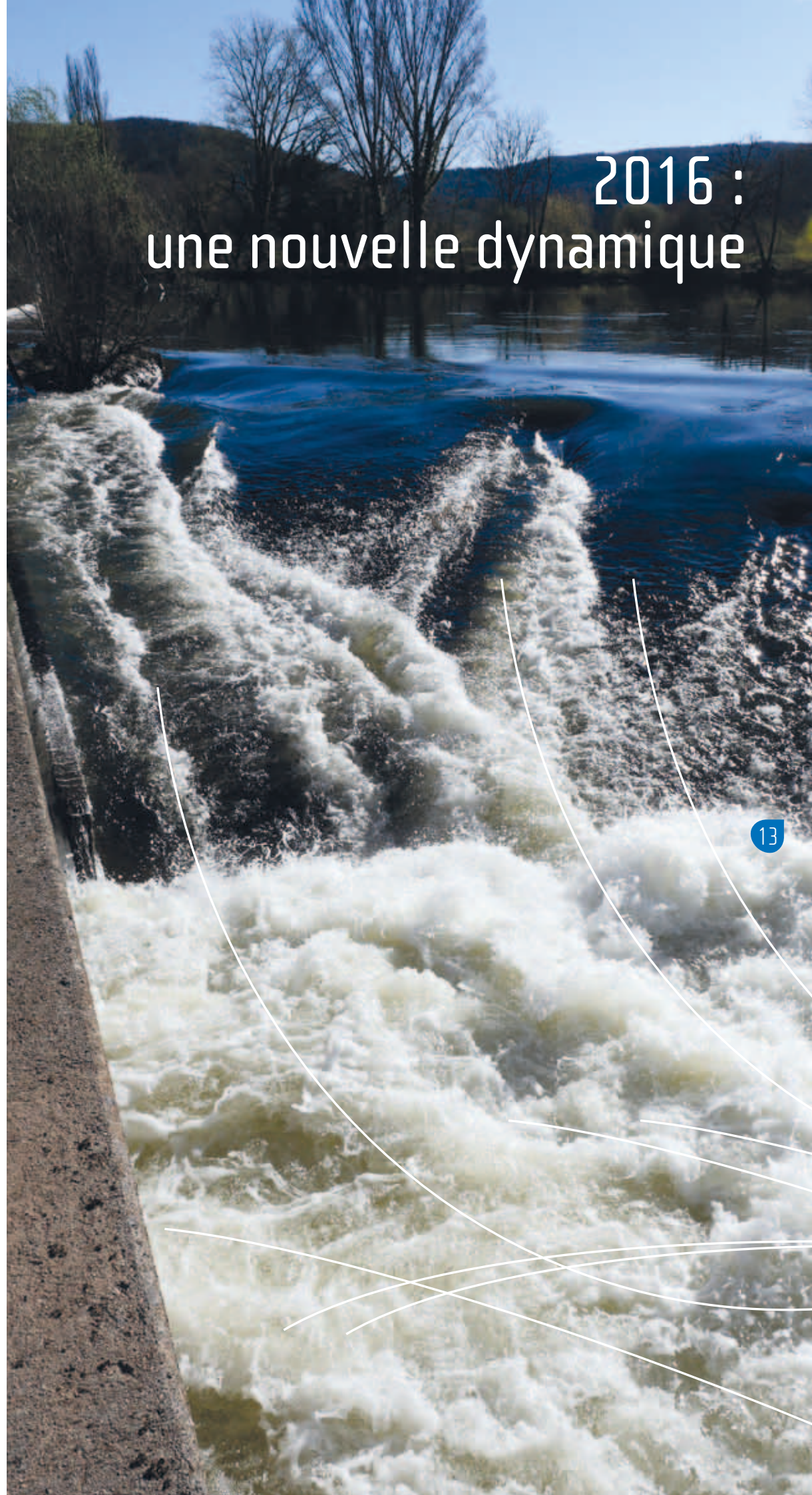


### Nos objectifs de développement

La production d'hydroélectricité s'exerce sous l'égide de différentes dispositions réglementaires fixées par l'Union Européenne qui vise notamment à satisfaire 20 % de sa consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables à l'horizon 2020. Cette ambition communautaire se traduit par un objectif de 23 % pour la France déclinée par filière : chaleur à 33%, électricité à 27% et transports à 10.5%. Plus ambitieuse, la loi de Transition Energétique votée à l'été 2015 prévoit quant à elle de doubler la part des EnR dans le modèle énergétique français d'ici à 15 ans, soit de porter leur part à 40% de la production d'électricité en 2030. Le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) présenté fin 2015, qui décline de façon opérationnelle les orientations de la loi Transition Energétique par filière d'EnR, a fixé à la filière hydroélectrique des objectifs de développement à horizon 2018 puis 2023. Sur la première période (2016/2018), le texte prévoit un parc stable par rapport à fin 2014 d'une puissance installée de 25 300 MW pour une production de 61 TWh (hors STEP). Sur la seconde période (2019/2023), la PPE vise une croissance entre 25 800 et 26 050 MW pour 63 à 64 TWh (hors STEP). Si ces objectifs marquent un réel recul par rapport à ceux fixés par la précédente programmation (+ 3GW à échéance 2020 par rapport à la puissance de fin 2006 soit 28 GW), ils sont néanmoins réalistes compte tenu des délais d'instruction des projets et aux nouvelles contraintes environnementales. Les ambitions à horizon 2023 correspondent globalement aux prévisions du syndicat.



# 2016 : une nouvelle dynamique



Dans la continuité du vote de la Loi de Transition Énergétique, 2016 s'est inscrite comme une année de profonde refonte du cadre réglementaire en matière d'énergie et de mise en œuvre de la loi et de ses nombreux décrets d'application. Très impliqué dans les groupes de travail constitués par le Ministère en 2015, le syndicat a été largement associé aux nombreuses consultations de suivi. Mise en œuvre progressive de la loi de Transition Énergétique

## Dans l'attente de la mise en œuvre des nouveaux mécanismes de soutien

### Nos négociations avec le Ministère, la CRE et EDF Obligation d'Achat

Fin 2015, la France notifiait à la Commission Européenne ses nouveaux mécanismes de soutien. Durant les mois qui ont suivi, France Hydro a poursuivi ses échanges avec le Ministère et la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour parvenir au meilleur compromis dans le cadre des négociations avec l'Europe, ainsi qu'avec EDF Obligation d'achat pour anticiper la préparation des contrats.

14

Courant 2015, dans le cadre des négociations sur les futurs mécanismes de soutien, France Hydro avait confié au cabinet ERF Conseil la réalisation d'une étude complète sur les coûts de référence de la filière. Cette étude avait été rendue possible grâce à la contribution de nos adhérents producteurs qui nous avaient transmis la comptabilité de leurs centrales. Présentée au Ministère et à la Commission de Régulation de l'Énergie, cette étude nous a permis de disposer d'éléments étayés pour négocier les futurs tarifs, et de conforter notre crédibilité dans les négociations relatives à la filière.

Une fois les mécanismes de soutien notifiés à la Commission Européenne, France Hydro a continué de travailler avec le Ministère sur les points en négociation avec l'Europe. Le syndicat est aussi intervenu sur la définition de la puissance maximale brute (PMB), sur celle de l'installation nouvelle qui distingue les projets neufs de la rénovation et sur les modalités de la rénovation.



Parallèlement aux échanges avec le Ministère, France Hydro a également participé aux réunions de concertation organisées par EDF Obligation d'Achat visant à définir les clauses des contrats H16, de manière à pouvoir les rendre disponibles dans les meilleurs délais suite à la publication des textes.

### Accompagner au mieux nos adhérents porteurs de projets pendant la phase transitoire

Faute de visibilité sur la date de publication des nouvelles modalités de soutien, les porteurs de projets hydroélectriques ont vécu une année 2016 dans l'expectative. Depuis la publication de la Loi de Transition Énergétique jusqu'à la publication de l'arrêté hydro, puis à la mise à disposition des nouveaux contrats, France Hydro a négocié les modalités de ces périodes transitoires, dans le meilleur intérêt des porteurs de projets.

Dans l'attente de la publication de l'arrêté hydro, nous avons obtenu le maintien des conventions d'essai pour les producteurs prêts à livrer leur production sur le réseau. Parallèlement, nous sommes également intervenus pour assurer les producteurs en possession d'un Codoa H07 de pouvoir bénéficier du contrat H07 après juin 2016. Nous avons ensuite négocié avec le Ministère la rétroactivité du contrat H16 à la date inscrite dans la demande de contrat, dans l'attente de la sortie des contrats.

Le 12 décembre, la Commission Européenne donnait son accord sur l'arrêté tarifaire H16 et sur le complément de rémunération pour la filière hydroélectrique. La France publiait le 13 décembre au Journal Officiel l'arrêté *fixant les conditions d'achat et du complément de rémunération pour l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie hydraulique des lacs, des cours d'eau et des eaux captées gravitaire-ment*. En Mai 2017, les contrats n'étaient toujours pas disponibles à la signature.

## Journée de Rencontres France Hydro sur la réforme des mécanismes de soutien

En marge des réunions régionales d'échanges et d'information, France Hydro organisait le 3 mars à Lyon une journée dédiée à la présentation des nouveaux mécanismes de soutien aux énergies renouvelables pour les producteurs et les porteurs de projets spécifiquement intéressés par le sujet.

Face à une salle comble, la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) du Ministère, EDF Obligation d'achat, et ERDF ont expliqué en détails les changements induits par la réforme des mécanismes de soutien, le nouveau cadre contractuel et le mécanisme de capacité. Également conviés à intervenir lors de cette journée, sept agrégateurs ont présenté aux producteurs et porteurs de projets présents leurs offres de marché.



## Un premier appel d'offres pour la petite hydroélectricité

Lancés courant 2014 à l'initiative de la Ministre pour relancer le développement de la filière hydroélectrique sans attendre la loi de Transition Énergétique, les appels d'offres ont fait l'objet de nombreuses réunions de concertation. France Hydro Electricité, le Syndicat des Énergies Renouvelables y ont défendu les intérêts des porteurs de projets en appuyant, entre autres, une procédure d'instruction simplifiée, un volume de puissance appelé significatif et un juste équilibre des enjeux environnementaux, énergétiques et économiques.

Parallèlement, le gouvernement concrétisait sa volonté de clarifier et de simplifier la procédure de l'appel d'offres pour les installations de production d'électricité par le décret n° 2016-170 du

18 février 2016, qui réduit notamment la durée des délais entre la décision de lancement de l'appel d'offres et la désignation des lauréats.

**Le 26 avril, à l'occasion de la Conférence Environnementale, Ségolène Royal officialisait le lancement du premier appel d'offres pour développer jusqu'à 60 MW de nouvelles capacités hydroélectriques sous autorisation.**

Dans le détail :

Lot 1 : installations implantées sur de nouveaux sites, de puissance strictement supérieure à 500 kW (25 MW de puissance cumulée).

Lot 2 : installations équipant des seuils existants (30 MW de puissance cumulée).

Lot 3 : installations équipant des seuils existants, de puissance supérieure ou égale à 36 kW et strictement inférieure à 150 kW (50 projets).

Notifié à la Commission Européenne en parallèle, le cahier des charges de l'appel d'offres a dû être ajusté pour être validé. Compte tenu de ces ajustements tardifs, la date de remise des offres a été repoussée du 2 au 15 décembre.

Les lauréats de ce premier appel d'offres hydro seront annoncés par la Ministre au premier semestre 2017. En prévision du second appel d'offres, annoncé pour fin 2017, France Hydro a initié fin 2016 un retour d'expérience visant à recueillir les avis des porteurs de projets en vue d'améliorer le cahier des charges du prochain appel d'offres.

15





## Confirmation des objectifs de développement dans la PPE



Rendus publics en novembre 2015 par la Ministre, les objectifs de développement des énergies renouvelables ont été formalisés dans un projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), mis en consultation des différentes parties prenantes.

Cependant, faute d'arbitrage sur la question du nucléaire, le décret sur la PPE prévu par la Loi de Transition Énergétique a été reporté de quelques mois par le Gouvernement. Afin de ne pas pénaliser le développement des énergies renouve-

lables, leurs objectifs ont été actés par le biais d'un arrêté venu modifier la Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de 2009.

L'arrêté fixant les objectifs de développement des énergies renouvelables et de l'hydroélectricité pour 2018 et 2023 est paru au Journal Officiel le 26 avril 2016. Les objectifs fixés à l'hydroélectricité sont restés inchangés par rapport à ceux présentés fin 2015.

Cette première PPE fixe pour la première période 2016/2018 un objectif de développement nul, qui s'explique notamment par la perte de productible liée aux exigences environnementales tel le relèvement des débits réservés (01/2014). De fait, l'objectif de +1 à +2 TWh à horizon 2023 nous semble réaliste compte tenu des délais d'instruction des projets déposés à partir de 2016 qui devraient voir le jour à partir de 2023.

## Objectifs de développement de l'Hydroélectricité (PPE)

	2014	2018	2023	
			BAS	HAUT
Puissance installée	25 300 MW	25 300 MW	25 800 MW	26 050 MW
Énergie renouvelable produite en année moyenne	62 TWh	61 TWh	63 TWh	64 TWh

Dans le domaine de l'hydroélectricité, l'objectif est également d'engager d'ici 2023 des projets de stockage sous forme de stations de transfert d'électricité par pompage, en vue d'un développement de 1 à 2 GW de capacités entre 2025 et 2030.

## Anticiper l'avenir : parler de stockage

16

### Création d'un groupe de travail STEP

Compte tenu des objectifs présentés par le Gouvernement en matière de stockage par les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), France Hydro a constitué au début de l'été un groupe de travail sur ce sujet. Piloté par François Collombat, référent technique de France Hydro Électricité, ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises pour évaluer « l'intérêt de petites STEP combinées, le cas échéant, avec des sources de production d'énergie renouvelable ».



Indispensable au développement des énergies renouvelables, le stockage de l'énergie fait actuellement l'objet de nombreuses recherches et projets pilotes, essentiellement via le stockage par batteries. L'objet de ce groupe de travail était d'évaluer les possibilités pour le stockage au moyen de petites STEP de pouvoir challenger les batteries. Le modèle économique des STEP a également fait l'objet d'une étude spécifique par le Cabinet ERF Conseil et le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) pour actualiser l'étude réalisée avec l'Union Française de l'Électricité (UFE) en 2013. France Hydro a pris toute sa part dans ces travaux.



## Quel avenir pour les petites STEP

Les travaux menés par le groupe de travail avaient pour objectif de permettre au syndicat de bâtir un plan d'interpellation des pouvoirs publics pour promouvoir les projets de petites STEP hydrauliques en vue d'atteindre les objectifs fixés par la PPE. En conclusion, plusieurs propositions ont été formulées sur le plan économique.

A court terme, le groupe de travail recommandait l'abaissement du seuil des 20 GWh et l'augmentation du taux d'abattement du TURPE, ainsi qu'une action sur la taxe foncière, particulièrement pénalisante pour les STEP : exonération temporaire de taxe foncière pour les nouvelles installations et mise en œuvre d'un mécanisme de plafonnement visant à revaloriser la rémunération des services systèmes.

A plus long terme, le groupe de travail invitait à mettre en place un mécanisme de rémunération complémentaire fondée sur le tarif d'achat de l'énergie restituée et permettant de garantir un taux de rentabilité couvrant les coûts d'investissement/réinvestissement, ainsi qu'un soutien à l'investissement.

Les résultats du groupe de travail ont été transmis à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat du Ministère (DGEC) et ont parallèlement fait l'objet d'une présentation lors du colloque organisé par HYDRO 21 sur le thème « Hydroélectricité et stockage de l'énergie ».

## Les centrales hydroélectriques touchées par une vague d'incendies

Au printemps 2016, le syndicat s'est inquiété de constater un nombre anormalement élevé d'incendies sur des petites centrales hydroélectriques équipées de génératrices

asynchrones et de dispositifs gérant l'énergie réactive. Nous avons identifié comme dénominateur commun à ces sinistres une marque de matériel avec laquelle nous avons rapidement pris contact afin de les informer de la situation. Le 27 juin, nous alertions nos adhérents sur les risques encourus avec ce matériel.

Début juillet, le fabricant organisait une campagne de vérification du matériel installé considéré comme défaillant. Parallèlement, France Hydro missionnait un expert indépendant afin de rechercher les origines de ces incendies et départs de feu.

Après une courte accalmie durant les mois d'été, les incendies ont repris à l'automne avec le retour des précipitations, portant à une quinzaine le nombre de sinistres recensés liés au matériel de cette marque. Confronté à cette situation, le fabricant nous informait fin décembre étendre la période de production visée par l'opération initiale et la prolonger sur le matériel fabriqué avant 2014.

Parallèlement, France Hydro accompagnait au mieux ses adhérents dans la gestion de leur sinistre en facilitant les échanges entre eux. Faute de pouvoir initier une action de groupe à l'encontre du fabricant, le droit français ne l'autorisant pas, nous les avons enjoint de communiquer à leurs assurances et, le cas échéant, à l'expert judiciaire missionné par le tribunal, les informations relatives aux autres incendies pour faire valoir la responsabilité du fabricant.

Début 2017, les incendies se poursuivaient et France Hydro continuait son action à la fois auprès du fabricant, de ses adhérents installateurs, clients directs du fabricant et auprès d'ENEDIS.



# La petite hydroélectricité face aux enjeux de la continuité écologique

18



*Marquée par le vote de la loi sur la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016, qui fonde notamment l'Agence Française de Biodiversité (AFB), les 10 ans de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), 2016 aura été une année de remise en question des fondamentaux de la politique de l'eau et, plus spécifiquement, de la politique de continuité écologique.*

*A mi-chemin environ du délai de 5 ans imparti à la mise en conformité des ouvrages situés sur des cours d'eau classés liste 2, la politique de la continuité écologique a été largement questionnée tout au long de l'année. L'Observatoire de la Continuité Ecologique (OCE) recensait en mai 2016 plus de 130 questions posées au gouvernement sur ce sujet depuis 2013.*

*Mise à mal par plusieurs rapports parlementaires, contredite par un certain nombre de scientifiques, critiquée par les usagers de l'eau, rejointe par les propriétaires de moulins, la politique de continuité écologique a été pointée du doigt pour son dogmatisme et son manque de bon sens (rapport Pointereau). A tel point que la Ministre a enjoint les Préfets en fin d'année à plus de souplesse dans la mise en œuvre de cette politique.*

## Une mise en œuvre de la politique de l'eau incohérente avec les objectifs de développement des EnR

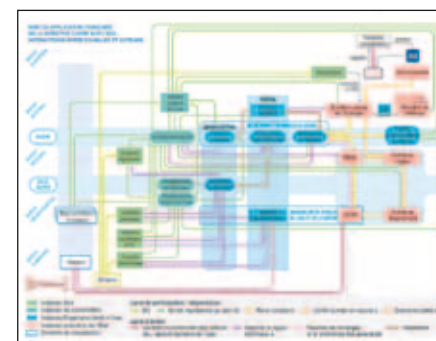
Critiquée de toute part par les usagers, les organisations professionnelles, les parlementaires et les élus locaux, la politique de l'eau (LEMA) a fait l'objet de nombreux débats et rapports critiques en 2016. Nous avons saisi chaque opportunité pour nous exprimer et souligner les dysfonctionnements de cette politique qui se traduit par un déséquilibre évident des usages, au détriment de la production hydroélectrique.

## Différents rapports réévaluent la politique de continuité écologique

En 2015, France Hydro avait été auditionné à plusieurs reprises dans le cadre des différentes missions parlementaires diligentées sur le thème de l'eau. Nous avons saisi ces opportunités pour pointer du doigt les excès de la politique de continuité écologique, au regard notamment des exigences de mise en conformité environnementale des ouvrages. Nos principaux messages en faveur d'un meilleur équilibre des usages ont été entendus et repris dans les conclusions desdits rapports.

Initiée en janvier 2015 par la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale, **la mission d'information sur Les continuités écologiques aquatiques (Rapport Vigier Dubois)** pour laquelle nous avons été auditionnés a rendu son rapport le 20 janvier 2016. S'il ne remet pas en question l'objectif de restauration de la continuité écologique, ce rapport rappelle la nécessité de rechercher un équilibre entre l'atteinte du bon état et les différents usages de l'eau indispensables à l'économie locale et nationale. Il prône également une plus grande coordination des actions au niveau local et une hiérarchisation des aménagements sur les différents cours d'eau.

19



Dix ans après le vote de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a initié une mission d'information pour laquelle nous avons été auditionnés fin 2015, afin de dresser un bilan de l'application de la loi. Le rapport découlant de cette mission intitulé « **Gestion de l'eau : agir avec pragmatisme et discernement** » (Rapport Pointereau) a été rendu le 20 juillet 2016. Le sénateur Pointereau, rapporteur de cette mission, a estimé que « La Lema a posé de bonnes bases dans la gestion de l'eau, mais cela a apporté de la complexité et des contraintes supplémentaires. Cette loi était utile, mais trop ambitieuse. Donc pas réalisable dans les délais impartis ». Ce rapport présente 28 propositions qui tendent vers plus de pragmatisme et de discernement dans la gestion de l'eau en France.

### La politique de l'eau mise à mal par les parlementaires



20

Faisant suite à la publication de son rapport sur Les continuités écologiques aquatiques, la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire organisait le 23 novembre 2016 une table ronde de scientifiques indépendants intitulée « les continuités écologiques : usage et gestion équilibrée des cours d'eau ». Présidée par Jean-Paul Chanteguet, Député de l'Indre, cette table ronde a réuni M. Christian Lévêque, hydrobiologiste, directeur de recherche émérite de l'IRD ; M. Jean-Paul Bravard, professeur émérite de géographie de l'université Lyon 2, spécialiste des fleuves et zones humides ; M. André Micoud, sociologue, directeur de recherche honoraire du CNRS, membre du conseil scientifique du comité de bassin Rhône, Méditerranée ; M. Guy Pustelnik, hydrobiologiste, directeur de l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR) ;

M. Patrice Cadet, membre du bureau national de la Fédération Française des associations de sauvegarde des Moulins.

France Hydro a largement relayé le point de vue des scientifiques présents lors de cette table ronde qui dénoncent une politique de continuité écologique incohérente, inefficace, sans fondement scientifique, sans considération pour les différents usages de l'eau.

### Mise en conformité environnementale des ouvrages hydroélectriques

#### Le moratoire pour la continuité écologique toujours d'actualité

Le Comité de Pilotage de l'initiative pour un Moratoire, auquel France Hydro s'est rallié en 2015, s'est réuni pour un point d'étape en mai 2016. Ce collectif dénonce les dérives de la politique de continuité écologique qui, initialement prévue pour équiper certains sites en vue de favoriser la circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments, s'est traduite depuis 2009 par une politique d'incitation systématique à la destruction d'ouvrages hydrauliques.

Plus de 2 000 signatures en faveur d'un moratoire à la continuité écologique ont été réunies, dont 1 320 élus (plus de 500 maires), signal que la politique de l'eau telle qu'elle est menée sur le terrain ne fait pas l'unanimité parmi les élus. L'Observatoire de la Continuité Ecologique (OCE) est également à l'origine en 2016 d'une carte participative de recensement des sites détruits ou menacés qui comptabilise plus de 1000 seuils recensés.



### La Loi Biodiversité acte le délai de 5 ans supplémentaires pour la mise en conformité environnementale des centrales situés en Liste 2

L'étude que nous avons confiée au cabinet SETEC Energy en 2014 avait révélé que plus de 15 000 ouvrages situés sur des cours d'eau classés Liste 2 étaient à mettre en conformité environnementale dans le délai imparti de 5 ans, soit plus de 2 000 ouvrages par an !

Faute d'une stratégie cohérente de mise en conformité des ouvrages par linéaires de cours d'eau, garante du meilleur résultat pour la restauration de la continuité écologique, les propriétaires de centrales hydroélectriques ont fréquemment été les premiers ciblés. Si les centrales hydro ne représentent que 10 % des ouvrages à mettre en conformité, leurs propriétaires présentent l'avantage d'être identifiés et considérés comme solvables, à l'inverse d'un grand nombre de seuils présents sur les rivières également ciblés par cette obligation.

Compte tenu des enjeux et des coûts de ces opérations, France Hydro avait très tôt plaidé pour un allongement des délais, afin de faire preuve de tout le pragmatisme nécessaire et de bénéficier du retour d'expérience des premiers chantiers. Nous avons tenté à plusieurs reprises en 2015 de faire passer un amendement visant à allonger les délais impartis pour la mise en conformité des ouvrages situés en Liste 2, sans succès. C'est finalement l'amendement, que nous avons conjointement porté avec le Syndicat des Energies Renouvelables au projet de loi « Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages », qui concrétise le délai de 5 années supplémentaires exclusivement pour les dossiers dont les démarches ont déjà été engagées auprès de l'Administration.

### France Hydro finalise son Guide pour la mise en conformité des ouvrages classés liste 2

Face aux enjeux que la mise en conformité environnementale représente pour les propriétaires de centrales hydro, France Hydro Electricité avait constitué fin 2013 un groupe de travail dédié

à cette thématique, visant à engager un échange constructif entre les différentes parties prenantes.

Piloté par le syndicat, ce groupe de travail national avait réuni la Direction de l'Énergie (DGEC) et la Direction de l'Eau (DEB) du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, l'ONEMA, Engie (ex. GDF Suez), la SHEM, l'ANEM, EAF et le bureau d'études SETEC. Il s'était fixé pour mission de produire des outils permettant d'encadrer les mises en conformité, de chercher l'efficacité au meilleur coût pour les producteurs et le contribuable en hiérarchisant les enjeux et en adaptant le niveau d'ambition légitime par type d'enjeu.

Le tableau des niveaux d'ambition pour la mise en conformité des ouvrages distingue les espèces piscicoles en deux catégories : en premier, les grands migrateurs, ou espèces dites amphibiotes, en second, les holobiotiques, et définit quatre niveaux d'ambition pour les deux types d'enjeux, montaison et dévalaison.

Réalisé en plusieurs étapes, ce guide d'accompagnement pour la mise en conformité des ouvrages situés sur des cours d'eau classés liste 2 a été finalisé par le groupe de travail en avril 2016 et rendu disponible aux producteurs pour faciliter la mise en conformité des petites centrales hydro, à un coût acceptable, tout en préservant la production hydroélectrique. Il inclue notamment un modèle de cahier des charges pour la sélection d'un ou de plusieurs bureaux d'études pour la réalisation des différentes études et maîtrise d'œuvre.

21



## Retour d'expérience sur les prises d'eau ichtyo compatibles (grilles fines)

A l'initiative de France Hydro, les producteurs d'hydro (réunissant France Hydro, EDF, SHEM et CNR) avaient obtenu de l'ONEMA en 2015 que soit rapidement mené un retour d'expérience sur le déploiement des prises d'eau ichtyo compatibles. Largement mises en œuvre sur les centrales hydro pour répondre aux enjeux de la mise en conformité (200 recensées en 2016), l'efficacité environnementale des prises d'eau ichtyo compatibles et leur impact sur la production et l'économie des centrales restent à déterminer.

En 2015, l'ONEMA s'était engagé à recenser les prises d'eau installées et à piloter ce retour d'expérience, avec l'appui notamment de France Hydro auprès de ses adhérents. Cependant, ce retour d'expérience s'est inscrit en 2016 dans une période complexe de création de l'Agence Française de la Biodiversité et n'a pu être mené à bien. Il reste toutefois d'actualité en 2017 entre les mains du nouveau Référent environnement recruté par France Hydro.

Dans l'attente que soit mené ce sondage et de recueillir les retours d'expérience complets de la part des producteurs concernés, le cabinet ERF Conseil et France Hydro ont mené une étude relative aux coûts et délais d'investissement liés à l'installation d'équipements environnementaux, sur la base de l'étude réalisée en 2015 sur les coûts de référence de la filière.

22



## Les moulins militent pour une exemption aux obligations de mise en conformité

Comme tout ouvrage situé sur un cours d'eau classé en Liste 2, les moulins ont pour obligation de se plier aux obligations de mise en conformité environnementale en vue d'améliorer la continuité écologique. Arguant du caractère patrimonial des moulins, et de la nécessité de les protéger du risque d'effacement, la Fédération Française des Amis des Moulins (FFAM) a tenté de soustraire les moulins aux obligations de mise en conformité environnementale.

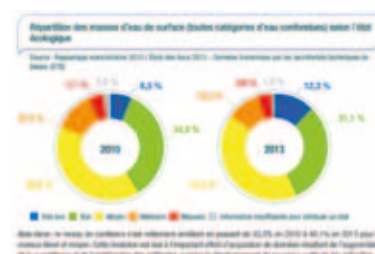
La FFAM a obtenu d'inscrire les systèmes hydrauliques et leurs usages dans le patrimoine culturel, historique et paysager protégé de la France dans le cadre du projet de loi Patrimoine. Cet amendement, proposé par le Sénat, débouté par l'Assemblée Nationale, réintroduit au Sénat, témoigne du désaccord entre les deux Chambres sur la manière de concilier préservation du patrimoine protégé et restauration de la continuité écologique.

Cette disposition, adoptée dans la Loi Patrimoine puis supprimée par la loi Biodiversité un mois plus tard aura été rétablie dans la loi Montagne 2 dans sa version approuvée par la loi Patrimoine : «la gestion équilibrée de la ressource en eau ne fait pas obstacle à la préservation du patrimoine hydraulique, en particulier des moulins hydrauliques et de leurs dépendances, ouvrages aménagés pour l'utilisation de la force hydraulique des cours d'eau, des lacs et des mers, protégé soit au titre des monuments historiques, des abords ou des sites patrimoniaux remarquables en application du livre VI du code du patrimoine, soit en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme. ».



## La révision de la Directive Cadre sur l'Eau en projet

La Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000, qui fixe les objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles, avait pour objectif général d'atteindre d'ici à 2015 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen.



La révision de cette directive, prévue pour 2018, est à nos yeux une opportunité de rééquilibrer les enjeux relatifs à la biodiversité et à la production d'énergies renouvelables, en renforçant la cohérence des politiques publiques.

Dans le cadre des instances de lobbying européen dans lesquels nous sommes représentés (UFE, EREF, Eurelectric), nous avons formulé et porté plusieurs propositions visant à revoir en profondeur l'esprit « naturaliste » de la directive, au profit d'une vision plus réaliste et pragmatique, qui la rende davantage compatible avec l'activité économique et les différents usages. Nous avons également souligné la nécessité d'appuyer cette politique sur des bases scientifiques fiables, et non sur des indicateurs « à dire d'expert » ou obtenus par extrapolation comme c'est le cas aujourd'hui.



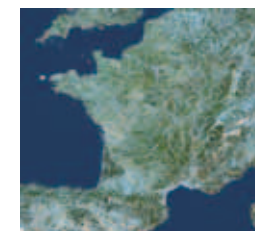
## Recours contre les classements

Dernier de nos recours contre les classements des cours d'eau encore en suspens, notre recours dans le bassin Rhône Méditerranée Corse a été rejeté par le Tribunal Administratif de Lyon le 3 mars 2016.



## Cartographie des cours d'eau

Afin de définir légalement la notion de cours d'eau, aujourd'hui laissée à l'appréciation des juges, et parfois source de conflits, Ségolène Royal adressait aux Préfets en juin 2015 une instruction relative à « la cartographie et l'identification des cours d'eau et à leur entretien ». En effet, la distinction entre cours d'eau, fossés et canaux emporte des conséquences administratives significatives pour les usagers.



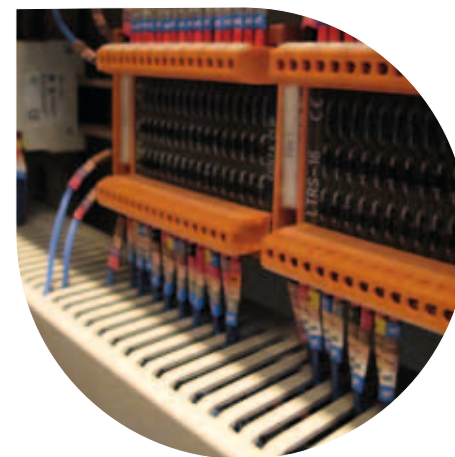
France Hydro a adressé aux Préfets de départements un courrier visant à exclure les canaux d'amenée et de mise en charge de la définition du cours d'eau. Nous avons également enjoint nos adhérents à participer aux réunions de concertation organisées par les Directions Départementales des Territoires (DDT). Début 2017, ce chantier de cartographie était encore en cours sur le territoire.

23



# Réseau

24



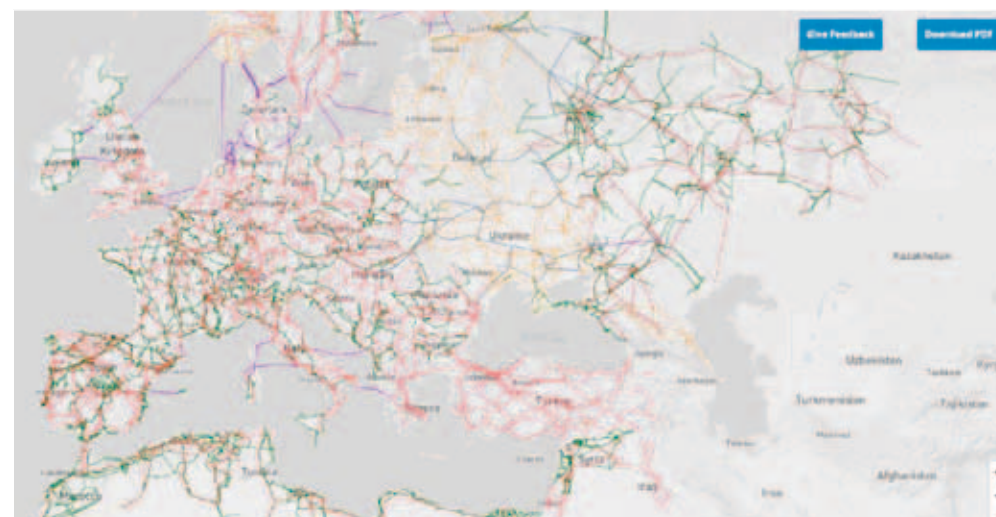
## Grid Code : travaux sur la définition du Code réseau européen

### Refonte des CARD-i

Dans le cadre des travaux de réécriture du contrat CARD-I initié par ERDF/ENEDIS, France Hydro Electricité, en coopération avec le Syndicat des Energies Renouvelables, a représenté les producteurs d'hydroélectricité. Les modifications essentielles du contrat CARD-I portent sur la continuité et la qualité de l'accès au réseau, les durées d'indisponibilité ainsi que les procédures de réparation suite à un préjudice. Un autre point important de modification concerne l'application des conditions générales de CARD. ERDF souhaiterait qu'une fois publiées dans la documentation technique de référence (DTR), les nouvelles conditions générales s'appliquent automatiquement, même pour les contrats en cours.

France Hydro Electricité, avec l'appui du Syndicat des Energies Renouvelables, participe à la mise en œuvre en France du Code Réseau européen (Grid Code) qui doit être décliné sur le territoire au sein de l'association Réseau européen des gestionnaires de réseau(x) de transport d'électricité ENTSO-E. Cette association rassemble 41 gestionnaires de réseaux de transport d'électricité (GRT), dont RTE, qui coopèrent pour assurer en continu le bon fonctionnement du système électrique européen et la sécurité d'approvisionnement de plus de 532 millions de citoyens, grâce à un réseau maillé de 305 000 km de lignes à haute et très haute tension s'étendant sur 34 pays. En 2016, France Hydro Electricité est intervenu avec tous les autres producteurs pour que, en particulier, les différents seuils d'application du Grid Code (A, B, C et D) soient positionnés de manière à minimiser les contraintes pour notre filière.

25



# Sujets juridiques

26



## France Hydro, lobbyiste de la petite hydroélectricité

Le syndicat, appuyé de ses référents juridiques et de ses partenaires que sont le SER et l'UFE, suit de près les projets de textes (lois, décrets, arrêtés) susceptibles de concerner l'hydroélectricité. Seul ou en coopération avec le SER et l'UFE, France Hydro participe aux phases de concertation et propose, le cas échéant, des amendements visant à infléchir les textes en faveur de la petite hydroélectricité. Le syndicat est notamment très investi auprès des services du Ministère en charge de la petite hydroélectricité, et particulièrement auprès de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC).



Quelques exemples de sujets juridiques suivis par le syndicat en 2016 :

- Projet de décret sur la transmission de données par les gestionnaires de réseaux
- Projet de décret relatif au plan climat-air-énergie territorial
- Projet d'ordonnance relative à la croissance verte
- Projet d'arrêtés relatifs aux barrages
- Arrêté relatif à la création du registre national des installations de production et de stockage d'électricité
- Projet de décret relatif aux indemnités dues en cas de dépassement du délai de raccordement des EnR > 3 kVA versées par le gestionnaire de réseau au demandeur de raccordement.
- Projet de simplification des procédures
- Délai de raccordement des installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable
- Projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine
- Arrêté pour la navigation des kayakistes sur l'Allier
- Décret relatif à la mise à disposition des personnes publiques de données relatives au transport, à la distribution et à la production d'électricité
- Arrêté relatif au registre national des installations de production
- Nouvelle procédure de dialogue concurrentiel
- Projet de décret relatif aux SDAGE et SAGE : mise en danger des projets sur les rivières
- Projet d'arrêté fixant des prescriptions techniques relatives à la sécurité des barrages
- Projet de loi de finance 2017

27

## Généralisation de l'expérimentation de l'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau



Dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement, le Ministère a mis en œuvre une autorisation unique IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements) pour les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau. Cette autorisation unique vise à simplifier les démarches administratives des porteurs de projet, tout en facilitant l'instruction des dossiers par les services de l'État.

Expérimentée en 2014 dans les régions Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes, l'autorisation unique fusionne les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les installations classées pour la protection de l'environnement et les IOTA soumises à autorisation. Dans le cadre de la généralisation de cette autorisation unique à l'ensemble du territoire à l'horizon 2017, les projets d'ordonnance et de décret ont fait l'objet d'une consultation publique en 2016 que France Hydro Electricité, ainsi que le Syndicat des Energies Renouvelables et l'Union Française de l'Électricité, ont amendé afin de tendre vers plus de simplification.

## Arrêté de prescription technique général (APTG) applicable à l'hydroélectricité

Publié le 11 septembre 2015, l'arrêté 3110 fait prévaloir la continuité écologique sur les autres usages, en contradiction avec le Code de l'Environnement qui prône une « *gestion équilibrée et durable de la ressource en eau* ». Il permet ainsi au préfet d'imposer la continuité écologique, y compris sur les cours d'eau non classés. Nous avons tenté en 2015 d'amender le projet d'arrêté et, faute d'y être parvenus, nous avons déposé avec l'UFE fin 2015 un recours gracieux devant le Conseil d'État. Ce recours n'ayant pas abouti, nous avons déposé en 2016 un recours contentieux toujours avec l'UFE dont le résultat sera attendu en 2017.

## Loi Montagne Acte II

Principal cadre législatif spécifiquement destiné aux territoires de montagne, le projet de loi de Montagne 2, initié par le Premier Ministre Manuel Valls à la demande récurrente de l'Association nationale des Elus de la Montagne (ANEM), a fait l'objet d'une mission ministérielle en 2015.

France Hydro avait souhaité être auditionné dans le cadre de cette mission afin de faire valoir l'importance de l'hydroélectricité dans les territoires de montagne.

C'est finalement cette Loi Montagne 2 qui actera l'amendement proposé par la FFAM en faveur de la préservation des moulins, face aux enjeux de la continuité écologique (amendement proposé dans la Loi Patrimoine, puis supprimé par la Loi Biodiversité).



# France Hydro Électricité en actions



Ces douze derniers mois ont été l'occasion pour le syndicat de participer ou d'être partie prenante d'évènements propices à évoquer notre filière. Rétrospective de l'année 2016 :

## Janvier

### > Assemblée Générale Hydro BV

Le 30 janvier, l'association du bassin de la Vienne Hydro BV organisait son assemblée générale. A cette occasion France Hydro était convié à intervenir sur les sujets nationaux d'actualité.



## Octobre

### > 12 octobre, Formation Ifore sur la police de l'eau en matière d'énergie hydraulique à la petite hydraulique et son contexte

Depuis plusieurs années, France Hydro est sollicité par l'institut Ifore pour intervenir dans le cadre de la formation des agents du ministère du Développement durable sur la police de l'eau en matière d'hydro le 12 octobre. Le syndicat y présente les caractéristiques de l'hydroélectricité, les principes de fonctionnement d'une centrale ainsi que les enjeux de développement et les aspects plus techniques de manière pédagogique afin de les sensibiliser aux spécificités de notre énergie.

### > 14 octobre, 4<sup>ème</sup> rencontre de l'hydroélectricité en Bourgogne Franche Comté organisé par l'Ademe et la région

Elle a été suivie par le syndicat tout au long de son déroulement et a notamment contribué à la rédaction des premières recommandations de France Hydro à ses adhérents pour la mise en conformité de leurs ouvrages. Le syndicat était présent auprès des producteurs lors de l'inauguration pour saluer leurs efforts.



## Novembre

### > Colloque Hydro 21 sur l'« Hydroélectricité et stockage de l'énergie »



Le 4 novembre se tenait à Grenoble le colloque annuel organisé par Hydro 21 sur le thème du stockage de l'énergie. François Collombat, référent technique de France Hydro, y a présenté les travaux du groupe de travail constitué en 2016 par le syndicat sur les « mini-step



## Décembre

### > 3<sup>ème</sup> édition de l'Hydrometing, les rencontres d'affaires de l'hydroélectricité pyrénéenne



Organisées par les CCI Pau Béarn, Bayonne Pays Basque, Tarbes et Hautes-Pyrénées, en coopération avec les producteurs d'hydroélectricité et leurs représentants, l'Union des Producteurs de l'Electricité du bassin de l'Adour (UPEA), France Hydro Electricité, ainsi qu'EDF, la SHEM (Groupe ENGIE), la technopole Hélioparc et la communauté de communes du Piémont oloronais, la 3<sup>ème</sup> édition de l'Hydrometing a confirmé le succès de cet évènement pyrénéen dédié à l'hydro. Organisée le 1<sup>er</sup> décembre à Oloron Sainte Marie, l'Hydrometing 2016 a rassemblé une centaine de visiteurs sur les centrales en matinée et près de 300 participants ont assisté à la plénière et aux rencontres d'affaires de l'après-midi. L'annuaire des professionnels locaux remis à cette occasion comptait 141 entreprises référencées.



### > Rencontres nationales des énergies renouvelables



Le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) et l'ADEME, en partenariat avec la FNCCR, organisaient à Montpellier les 14 et 15 décembre les Rencontres nationales des énergies renouvelables. Cet évènement était destiné à informer les élus sur les possibilités qui s'offrent à eux en matière de développement des énergies renouvelables sur leur territoire dans le cadre de la loi de Transition Énergétique. France Hydro y a animé un atelier visant à sensibiliser les élus sur la possibilité d'équiper leurs seuils plutôt que de les arraser, et sur les moyens qui s'offre à eux pour mener à bien ces projets. Notre présentation s'est appuyée sur les témoignages de GEG, Hydrocop et le Syndicat d'Énergies de Côte-d'Or (SISECO).





# France Hydro Électricité et ses adhérents

MONT-BLANC

32

## Répondre à vos questions, écouter et s'enrichir de vos témoignages et expériences

Le syndicat apporte quotidiennement aux adhérents l'assistance technique et juridique nécessaire, soit au moyen de ses ressources propres, soit en faisant appel à des conseils spécialisés. Le service aux adhérents a pour objectif d'être le plus réactif et le plus pertinent possible grâce, notamment, à Xavier Casiot, chargé entre autres des relations avec les producteurs, et Jean-Marc Levy, délégué général, référent sur les problématiques juridiques, assisté de l'expertise de Bernard Kieffer, spécialiste du droit de l'hydro-électricité, ainsi que Maître Jean-François Remy, délégué régional Grand Est.

Outre la veille réglementaire propre à l'hydro-électricité, les sujets juridiques sont traités avec l'aide de Bernard Kieffer, référent juridique de France Hydro, et Maître Jean-François Remy, et décryptés dans les Flash Info afin de permettre aux adhérents du syndicat d'en cerner les obligations qui en découlent :

- De nouveaux règlements d'eau pour les chutes autorisées (B. Kieffer)
- Proposition de loi relative au renforcement du dialogue environnemental et de la participation du public (B. Kieffer)
- Projet d'ordonnance sur la démocratisation du dialogue environnemental (B. Kieffer)
- Nouvelles modalités de consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement (B. Kieffer)
- Décryptage du décret du 27 avril 2016 relatif aux concessions d'énergie hydraulique et approuvant le modèle de cahier des charges applicable à ces concessions (B. Kieffer)
- Panorama du cadre juridique de la petite hydro-électricité (B. Kieffer)
- Chronique de jurisprudence (Maître JF Remy)

## Vous informer

### Six Flash Infos

Tous les deux mois environ, le Flash Info vous a informés des nombreux sujets suivis par le syndicat. Sujets « fil-rouge » de 2016, les nouveaux mécanismes de soutien et la sortie du contrat H16, ainsi que la multiplication des incendies et les mesures de précaution à prendre. Sans oublier tous les autres sujets d'actualité : l'actualité énergétique, environnementale, juridique, ainsi que les publications récentes, les manifestations à ne pas manquer, les dernières petites annonces, le Flash Info couvre tous les mois les sujets clés de la profession.

33



Flash-Info

## Une revue de presse quotidienne

Réalisée tous les matins à destination de nos adhérents, la revue de presse couvre les sujets d'actualité de la filière hydroélectrique au niveau national et local, ainsi que l'actualité énergétique et environnementale nationale et internationale.

## Sur la toile

### > Un site Internet fonctionnel au service de tous

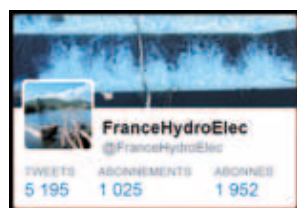
Tenu à jour avec les données d'actualité, le site internet est un outil du quotidien précieux aux adhérents qui leur donne accès à de nombreuses informations nécessaires au bon déroulement de leur activité : grilles de tarifs, actualités juridiques, événements locaux, petites annonces... Il s'agit également d'une source d'information recherchée par ceux qui souhaitent aborder la filière et s'informer sur son actualité. En témoigne le succès de la page destinée aux porteurs de projets qui est l'une des plus consultées du site. 200 visiteurs uniques se connectent en moyenne au site chaque jour.



34

### > Côté réseaux sociaux

Les comptes Twitter et Facebook de France Hydro Electricité permettent essentiellement de relayer les articles de presse du jour qui intéressent de près ou de loin la filière. Ils permettent de constituer un réseau de personnes et d'entreprises intéressés par nos activités, déjà au nombre de 1 932 abonnés sur Twitter.



### > Veille des marchés publics relatifs à la continuité écologique

Depuis 2014, le syndicat réalise une veille des marchés publics relatifs aux appels d'offres concernant la continuité écologique et l'hydroélectricité pour le compte de nos adhérents producteurs.

## Se rencontrer

### Les Rencontres France Hydro Electricité de Lyon

Pour renseigner et rassurer les acteurs de l'hydroélectricité dans l'attente de la publication des nouveaux mécanismes de soutien, France Hydro a organisé une réunion d'étape avec la participation de la Direction Générale de l'Energie et du Climat du Ministère, EDF Obligation d'Achat et ERDF (devenu Enedis) le 3 mars à Lyon.



Cette réunion d'information thématique sur « *Les enjeux de l'évolution des mécanismes de soutien aux EnR pour la petite hydroélectricité* » a fait salle comble face aux intervenants. Elle a permis aux participants présents d'être informés au plus près de l'actualité et poser leurs questions en direct. La journée s'est achevée sur un temps de présentation réservé aux acteurs de marché, récents pour certains, afin de leur permettre de se faire connaître des producteurs et de décliner leurs offres.



### Assemblée Générale et 8<sup>èmes</sup> Rencontres France Hydro Electricité

Le 31 mai et 1<sup>er</sup> juin se sont déroulées à Pau l'Assemblée Générale ainsi que les 8<sup>èmes</sup> Rencontres France Hydro Electricité, réunissant plus de 450 participants au plus fort des deux journées.

Plus de 150 adhérents étaient réunis pour assister à l'Assemblée Générale annuelle du syndicat : présentation du rapport d'activité, validation des comptes, renouvellement des mandats échus des Administrateurs étaient au programme de cette AG.

Pour cette 8<sup>ème</sup> édition, les Rencontres France Hydro accueilleraient 85 exposants regroupant des industriels, artisans et prestataires au service de l'hydroélectricité. Sur leurs stands et lors des ateliers techniques qu'ils animaient, ils ont pu échanger avec les producteurs et les porteurs de projets venus s'informer sur les dernières innovations et rencontrer de nouveaux prestataires. Plus de 300 visiteurs ont assisté à cette édition pyrénéenne des Rencontres.

Elisabeth Ayrault, Présidente du Directoire et Présidente Directrice Générale de Compagnie Nationale du Rhône (CNR), nous a fait l'honneur de sa présence pour ouvrir officiellement la journée de conférences des 8<sup>èmes</sup> Rencontres France Hydro Electricité.

Pour élaborer le programme des conférences, France Hydro a souhaité convier nos interlocuteurs référents pour informer les participants au plus près de l'actualité et confronter les intervenants aux réalités du terrain lors

des séances de questions/réponses.

La table ronde Energie a rassemblé la Direction Générale de l'Energie et du Climat du Ministère (Thibaut Normand), EDF Obligation d'Achat (Emilie Carbonnet) et Enedis (Hervé Lextrait) afin de présenter le nouveau cadre commercialisation de l'énergie et les mécanismes de soutien à la filière, ainsi que les nouveaux contrats d'obligation d'achat et le complément de rémunération et, enfin, l'impact de ce nouveau cadre sur la consigne réseau.

La table ronde Environnement a quant à elle rassemblé la Direction de l'eau et la biodiversité du Ministère (Virginie Dumoulin), l'Agence de l'eau Adour Garonne (Franck Solacroup) et l'ONEMA (Dominique Baril) pour présenter un état des lieux national de la politique de l'eau, un bilan de la politique de continuité écologique locale et les retours sur les mises en conformité réalisées.

L'atelier raccordement a permis d'échanger avec Enedis sur les nouvelles consignes d'énergie réactive et les modalités de facturation de Card-I+ auxiliaire.

Les Rencontres se sont closes sur la visite guidée du Stade d'eaux vives de Pau et de sa centrale hydroélectrique. Les sportifs présents nous ont fait une démonstration de leurs talents à l'entraînement.



35



### Réunion régionale France Hydro à Brive la Gaillarde

Le 26 octobre, à Brive la Gaillarde, la réunion régionale organisée par France Hydro faisait salle comble avec 65 participants venus échanger avec le syndicat sur les nombreux sujets d'actualité. A l'issue d'une matinée studieuse et d'un déjeuner convivial, la journée s'est poursuivie par la visite de la centrale hydroélectrique de Larche mise en service fin 2014. La visite guidée a permis aux participants de découvrir les deux turbines VLH 4500 pour une puissance de 500 kW ainsi que les équipements environnementaux (passe à poissons, rampe à canoé et vanne de dégrèvement).

### Réunion régionale France Hydro à Nancy

Le 29 janvier, nous organisons une réunion régionale à la rencontre de nos adhérents du grand Est qui réunissait une quarantaine de participants. Suite à la réunion d'échanges et d'information sur les sujets d'actualité, nous cédions la parole à un adhérent industriel local MA Industrie afin de lui permettre de présenter son dégrilleur flottant. L'après-midi, la centrale de Pagny-sur-Moselle, d'une puissance de 350 kW et récemment équipée d'une vis hydrodynamique, nous a ouvert ses portes pour une visite guidée.



### Réunion régionale France Hydro à St Etienne

Point d'étape de la région Auvergne Rhône-Alpes, la réunion organisée par France Hydro à Saint Etienne le 24 novembre a rassemblé plus de 80 participants, dont une cinquantaine de producteurs et porteurs de projets venus s'enquérir de l'actualité de la filière. Témoignage d'un chantier collaboratif et réussi, la centrale hydroélectrique de Galet, située à St Maurice de Lignon nous a ouvert ses portes. Sur le point d'être mise en service dans l'attente du contrat H16, cette centrale neuve est équipée pour répondre aux dernières exigences environnementales (transit sédimentaire, dévalaison, montaison...).

# Bilan et perspectives





38

Après plusieurs années d'incertitudes, de flottement et de manque total de considération pour les énergies renouvelables, Ségolène Royal, Ministre de l'environnement, de l'Énergie et de la Mer depuis 2014, a insufflé pendant trois ans un vent de changement et initié une nouvelle dynamique au moyen d'objectifs de développements clairs et de solutions pour y parvenir. Si l'on peut se satisfaire d'avoir bénéficié ces dernières années d'une politique énergétique bienveillante, la petite hydroélectricité n'est pourtant pas en peine de lister les sujets qui freinent ou menacent encore à l'heure actuelle son développement : l'effondrement de son modèle économique sur les marchés de l'électricité, la faible rémunération des services qu'elle rend au système électrique, les freins administratifs constatés localement et l'inflation des normes environnementales qui pèsent sur les centrales en font partie.

C'est pourquoi, en perspective de l'année électorale de 2017 et des changements qu'elle va véhiculer au sein du Gouvernement et du Parlement, la filière hydroélectrique réunie au sein de France Hydro, du Syndicat des Énergies Renouvelables et de l'Union Française de l'Électricité, a travaillé sur un Livre Blanc de l'hydroélectricité. Ce document résulte de la nécessité que nous aurons de réexpliquer qui nous sommes, ce que nous valons, nos convictions profondes et les propositions que nous formulons pour pérenniser et développer l'hydro. Intitulé « L'hydroélectricité à la croisée des chemins, donnons un nouvel élan à la première des énergies renouvelables », ce Livre Blanc de l'hydroélectricité rassemble les propositions qui nous semblent nécessaires pour mettre la filière à l'abri sur le moyen - long terme. Il sera adressé au nouveau Gouvernement et aux Parlementaires afin de les sensibiliser aux différentes problématiques qui sont les nôtres.

Ambitieux chantier à la maille européenne, le Clean Energy Package, présenté fin 2016, a pour ambition de faire de l'Union Européenne le leader de la transition énergétique dans le monde. Laissés à la main de l'Europe, les sujets énergétiques et environnementaux présentent le risque de ne pas prendre en considération nos

spécificités nationales, ni les spécificités propres à chaque filière. Force est de constater que, depuis quelques années, le coût des énergies renouvelables évolue à la baisse. A l'inverse de cette tendance, l'hydroélectricité, confrontée à un surenchérissement des exigences environnementales, voit sa compétitivité vis-à-vis des autres énergies renouvelables directement impactée. C'est pourquoi nous resterons également très vigilants pour que l'hydroélectricité soit défendue au meilleur de ses intérêts lors des négociations avec l'Europe sur ces propositions législatives et réglementaires.

Pour accompagner le développement des énergies renouvelables et leur intégration dans le mix énergétique, le Grid Code (ou code réseau européen) est plus que jamais d'actualité. Nous travaillons main dans la main avec le Syndicat des Énergies Renouvelables sur ce sujet qui prédéterminera du devenir des énergies renouvelables dans le réseau électrique européen de demain.

Si les chantiers restent nombreux, la filière peut néanmoins se féliciter de la rampe de lancement sur laquelle elle se trouve. Les contrats H16 devraient être publiés courant du premier semestre 2017. Un premier appel d'offres pour

développer la petite hydroélectricité a été lancé en 2016, le suivant est attendu en même temps que les résultats du premier. L'autorisation environnementale et la simplification des démarches qui en résulte devraient faciliter et accélérer le développement de nouveaux projets. En somme, la filière est en bonne voie pour atteindre les objectifs de développement qui lui ont été fixés dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et ainsi démontrer son éternelle capacité à se renouveler.

39

## Glossaire

CGEDD	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CGEJET	Conseil Général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies
CNTE	Conseil National de la Transition Énergétique
CODOA	Certificats ouvrants droit à l'obligation d'achat
CRE	Commission de Régulation de l'Énergie
CSPE	Contribution au service public de l'électricité
DEB	Direction de l'Eau et de la Biodiversité
DGEC	Direction Générale de l'Énergie et du Climat
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EnR	Energies Renouvelables
ESHA	European Small Hydropower Association
FDMF	Fédération des Moulins de France
FEDER	Fond Européen de Développement Régional
FNPF	Fédération Nationale de Pêche Française
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
IGF	Inspection Générale des Finances
IOTA	Installations, ouvrages, travaux et activités
OA	Obligation d'Achat
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PCET	Plan Climat Énergie Territorial
PLTE	Projet de Loi Transition Énergétique
PPI	Programmation pluriannuelle des investissements
QPC	Question prioritaire de constitutionnalité
RTE	Réseau de transport d'électricité
S3RenR	Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables
SDAGE	Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
SER	Syndicat des Énergies Renouvelables
SHF	Société Hydrotechnique de France
SRCAE	Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
UFE	Union Française d'Électricité